

1

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- ★ TARIF QUI CORRESPOND AU TARIF COMMERCIAL LE PLUS BAS DU MARCHÉ (GAZ & ÉLECTRICITÉ)
- ★ MESURE SOCIALE FÉDÉRALE RÉSERVÉE À CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES
- ★ ÉTABLI TOUS LES 3 MOIS PAR LA CREG
- ★ IDENTIQUE CHEZ TOUS LES FOURNISSEURS



LE TARIF SOCIAL

LE DROIT AU TARIF SOCIAL EST ÉLARGI À TOUS LES BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021 AU 30 JUIN 2023 *

2

QUELLES CONDITIONS D'ACCÈS ?

POUR LE CLIENT OU TOUT MEMBRE DE SON MÉNAGE FAISANT PARTIE D'UNE DES CATÉGORIES SUIVANTES :

1 CPAS (RIS, ERIS, AVANCE)

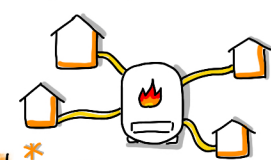
PERSONNES PERCEVANT UNE INTERVENTION DU...

2 SPF SÉCURITÉ SOCIALE (CERTAINES ALLOCATIONS EN RAISON D'UN HANDICAP)

3 SERVICE FÉDÉRAL DES PENSIONS (SFP - GRAPA OU ALLOCATION D'AIDE)

4 ÊTRE LOCATAIRE D'UN LOGEMENT SOCIAL * DONT LE CHAUFFAGE AU GAZ DÉPEND D'UNE INSTALLATION COLLECTIVE DANS UN IMMEUBLE GÉRÉ PAR...

* LE TARIF SOCIAL NE CONCERNE QUE LA FOURNITURE DE GAZ



LES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT SOCIAL AGRÉÉES PAR LES GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX (FONDS DU LOGEMENT DE LA RBC)

UNE SOCIÉTÉ DE LOGEMENT SOCIAL

LES SOCIÉTÉS RÉGIONALES DE LOGEMENT

LE CPAS

3

COMMENT FAIRE VALOIR CE DROIT ?

→ LE TARIF SOCIAL EST APPLIQUÉ AUTOMATIQUEMENT

- 1 LE SPF ÉCONOMIE CROISE LES DONNÉES DU REGISTRE NATIONAL, DE LA BANQUE CARREFOUR ET DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE
- 2 LE SPF TRANSMET AU FOURNISSEUR LES COORDONNÉES DES CLIENTS À QUI APPLIQUER LE TARIF SOCIAL
- 3 LES FOURNISSEURS L'APPLIQUENT À LEURS CLIENTS BÉNÉFICIAIRES



→ EN RÉALITÉ, CETTE AUTOMATICITÉ N'EST PAS PARFAITE LE TARIF SOCIAL PEUT NE PAS ÊTRE APPLIQUÉ AUTOMATIQUEMENT POUR :

- LES LOCATAIRES DE LOGEMENT SOCIAUX
- LES AVANCES GRAPA OU ALLOCATION PERSONNES HANDICAPÉES
- DONNÉES ERRONÉES
- PERSONNES OPPOSÉES AU TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE LEURS DONNÉES
- AUTRES : DÉMÉNAGEMENT, CHANGEMENT SUR LA COMPOSITION DE MÉNAGE, MAUVAISE TRANSMISSION DES DONNÉES, RETARDS ...

→ COMMENT LE FAIRE APPLIQUER ?

- ★ CONTACTER LE FOURNISSEUR ET LUI SIGNALER L'ERREUR
- ★ CONTACTER L'INSTITUTION COMPÉTENTE POUR QU'ELLE FOURNISSE UNE ATTESTATION (EX. CPAS)



QUELLE DURÉE D'OCTROI ?

4

- ★ LE TARIF SOCIAL EST APPLIQUÉ À PARTIR DU PREMIER JOUR DU MOIS DU TRIMESTRE AU COURS DUQUEL LE BÉNÉFICIAIRE A OUVERT SON DROIT AU TARIF SOCIAL
- ★ LE FOURNISSEUR PEUT APPLIQUER LE TARIF SOCIAL À EFFET RETROACTIF
- ★ LE FOURNISSEUR PEUT SUPPRIMER LE TARIF SOCIAL À EFFET RETROACTIF

* ⚠ LE TARIF SOCIAL A ÉTÉ ÉLARGI AUX "BIM REVENUS" C'AD LES PERSONNES AYANT ACCÈS AU STATUT BIM VIA LEURS REVENUS ET NON VIA UN STATUT → POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR : MES-AIDES-FINANCIÈRES.BE/SECURITE-SOCIALE/STATUT-BIM